

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL

MUNICIPAL DU SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2015

Etaient présents : JEAN-PAUL BONTEMPS, JACQUES HUMBERT, GERARD GIFFARD, LAURENT VION ELISE VINCEROT, JOËLLE LEGRIS, PHILIPPE BRAILLON, SEBASTIEN FERRE, VINCENT PORET, FABIENNE GAVAND.

Absents Excusés : BERNARD PICHET donne pouvoir à JACQUES HUMBERT, MICHEL AUFRANC donne pouvoir à SEBASTIEN FERRE, JEROME CLEMENT donne pouvoir à ELISE VINCEROT, PATRICK VION donne pouvoir à LAURENT VION, LOÏC SERMONAT.

Secrétaire de séance : FABIENNE GAVAND

Approbation à l'unanimité de la réunion du conseil du 10 juillet 2015.

Délibération suivant l'ordre du jour

1. *Délibération sur le prix des affouages* : Il est décidé de laisser en place les tarifs 2014. D'autre part, si au 1^{er} octobre 2015 un manque de demande des particuliers s'avérait, nous prendrions la décision de faire appel à un professionnel afin d'évacuer les houppiers et d'éviter ainsi de les laisser pourrir dans nos bois.
Décision approuvée par 13 voix. Sébastien Ferré s'abstient.

2. *Délibération pour reconnaître le caractère économique, industriel et commercial de certaines zones de la commune.*

A la demande du syndicat mixte du chalonais, nous avons répertoriés les zones économiques à caractère industriel et commercial de notre commune comme suit :

- -Le haut des Belouzes secteur actuellement occupé par l'entreprise de transport et la parcelle qui la jouxte (ancienne station-service).
- -Le Relais de l'Europe ainsi que son parking au Jonchet.
- -Le Relais de Saône et l'entreprise CARDONA à Venière ainsi que les bâtiments de M. des BOSCS.

Pourraient s'y rattacher en cas de changement de destination les sites d'exploitations agricoles mentionnés dans la carte communale, situés hors zone urbanisable, s'ils sont raccordés aux réseaux: eau potable, électrique et routier s'ils sont calibrés pour la nouvelle activité.

Décision adoptée à l'unanimité.

3. Délibération pour décisions modificatives

Sur le budget lotissement :

En dépense :

Sur le compte 3555-041 on retranche la somme de 231293€ que l'on reporte au compte 3555-040.

En recette :

Sur le compte 71355-043 on retranche la somme de 231293€ que l'on reporte au compte 71355-042.

Vote à l'unanimité.

Sur le budget assainissement :

En dépense :

Sur le compte 022 on retire la somme de 2500 € et sur le compte 6451 on retire la somme de 2470 € et l'on reporte la somme de 4970 € au compte 2315.

Voté à l'unanimité

4. Délibération fixant les taux d'imposition 2015 : Le Conseil à l'unanimité décide que le taux d'imposition 2014 reste inchangé pour l'année 2015, à savoir : TFB 11,91 %, TFNB 47,87 %, TH 7,51 %.

Décision adoptée à l'unanimité.

❖ *Questions diverses :*

- Eclairage public : demande a été faite au SYDEL d'un devis pour éclairer les passages piétons empruntés par les collégiens et lycéens au Jonchet et à Venière. D'autre part pour plus de sécurité, il serait souhaitable de décaler de quelques mètres le passage piéton de Venière de manière à ce qu'il se trouve aligné avec l'abri de bus qui de fait serait également éclairé.
- Sécurité toujours, une estimation de coût sera faite pour aménager l'arrivée de la rue de Limone sur la RN6 au Jonchet.
- Pour ces deux dossiers, une demande de prise en charge, sinon de subventionnement sera faite auprès du Conseil Départemental.
- Cour d'école maternelle : On nous signale quelques flaques d'eau dans la cour de l'école maternelle. Un membre de la commission voirie se déplacera pour constater et veillera à trouver une solution provisoire.

La séance se termine 12 heures 45.